

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI S'EST TENUE LE LUNDI 17 JUIN 2024 A 14 H 30

Présents :

M. Yannick BOUBÉE	Président de l'OPH 65 - Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 - Ancien ministre
M. Sylvér BOUDRIE	Représentant locataires CNL
Mme Marie-Henriette CABANNE	Adjointe au maire de Lourdes
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL
M. Vincent DEDIEU	Directeur du CAUE
M. Patrick DELAPORTE	Représentant la CFDT
Mme Simone GASQUET	Représentante locataires INDECOSA-CGT
M. Laurent HECHES	Représentant locataires CLCV
M. David LARRAZABAL	Conseiller Départemental – Conseiller Municipal délégué de Tarbes
M. Raymond LATORRE	Représentant CGT
M. Ange MUR	Représentant l'UDAF, maire de Jarret
Mme Isabelle RICARD	Représentante du groupe ACTION LOGEMENT
Mme Claudine RIVALETTO	2 ^{ème} Adjointe au maire de Barbazan-Débat
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale – Conseillère Municipale de Tarbes
Mme Myriam LAGARDE	Secrétaire du Comité Sociale et Economique

**Représentés :**

Mme Marie-Josée ASSIÉ	Directrice du CIDF a donné pouvoir à Mme COLAT-PARROS
Mme Nicole DARRIEUTORT	Vice-Présidente du Conseil Départemental, Adjointe au maire de Bagnères a donné pouvoir à M. BOUBÉE
M. Bruno LARROUX	Adjoint au Maire de Tarbes chargé de l'urbanisme a donné pouvoir à M. LARRAZABAL
M. Didier PLANTÉ	Représentant PG Invest a donné pouvoir à M. BOUBÉE
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante locataires INDECOSA-CGT a donné pouvoir à M. LATORRE
M. Frédéric RÉ	Vice-Président du Conseil Départemental – Maire de Lahitte-Toupière a donné pouvoir à M. GLAVANY

Excusé :

M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
------------------	------------------

Absent :

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental – Conseiller Municipal de Lannemezan
------------------	--

Assistaient à cette réunion :

M. Pascal HAURINE	Chef du service Aménagement Construction Logement - DDT - représentant M. le Préfet
M. Nicolas PERPERE	Commissaire aux comptes Excofiduciaire du Sud Ouest
M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Mireille LAGOFUN	Directrice Administrative et Financière OPH 65
Mme Roselyne DESTARAC	Adjointe DAF OPH 65
Mme Joëlle DENECHAUD	Assistante du directeur général, secrétaire de séance

APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS 2023 ET AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION

La situation des apports, dotations et réserves, était la suivante au 01/01/23, après affectation du résultat 2022 comme approuvé lors du CA du 27/06/2023 :

Au 01/01/22, dotations et réserves :

Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG :	3 218 807,85 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autres (antérieurs à 2021 et HORS SIEG) :	36 260 204,75 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières relevant de l'activité SIEG :	3 760 077,10 €
Plus-values nettes sur cessions immobilières autres (antérieures à 2021 et HORS SIEG) :	21 408 075,11 €
RAN :	493 000,00 €

Résultat 2023 :

Résultat relevant de l'activité SIEG :	1 567 788,68 €
Résultat relevant de l'activité HORS SIEG :	46 188,89 €
Le résultat de l'exercice 2023 est de :	1 613 977,57 €

Ces informations communiquées, le Conseil d'Administration de l'OPH 65 doit se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation, conformément aux dispositions prévues à l'article R 423.12 et L 443.13 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le résultat excédentaire 2023, se doit d'être imputé par ordre:

1° en Plus-values nettes sur cessions, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du **S**ervice d'**I**ntérêt **E**conomique **G**énéral (SIEG),

2° en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, avec détail de l'affectation sur les activités relevant du SIEG

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter un montant de :

- **1 400 613,50 €** en plus-values nettes sur cessions immobilières dont **1 401 443,84 €** affectés à l'activité SIEG
- **213 364,07 €**, soit le solde, en excédents d'exploitation affectés à l'investissement, dont **166 344.84 €** affectés à l'activité SIEG.

Après ces affectations du résultat, le haut de bilan passif serait le suivant :

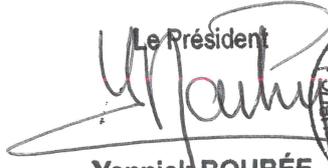
Apports et dotations :	1 062 243,36 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (3 218 807,85 € + 166 344.84 €)	3 385 152,69 €
Excédents d'exploitation affectés à l'investissement autre : (36 260 204,75 € + 47 019,23 €)	36 307 223,98 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières relevant de l'activité SIEG depuis 2021 : (3 760 077,10 € + 1 401 443,84 €)	5 161 520,94 €
Plus-values nettes s/ cessions immobilières autres : (21 408 075,11 € - 830,34 €)	21 407 244,77 €
RAN :	493 000,00 €
Situation nette au 01/01/2024 :	67 816 385,74 €

Les fonds propres consommés au titre de notre patrimoine mis en service et réhabilité en 2023 représentent un montant total de 2 551 527 €.
Le résultat de l'année 2023 ne suffit pas à couvrir la totalité des fonds propres 2023 mais l'écart est compensé par les résultats antérieurs.

Les membres du conseil d'administration, décident à la majorité :

- **D'approuver les comptes financiers 2023,**
- **D'affecter 1 400 613,50 € en plus-values nettes sur cessions immobilières avec :**
 - o 1 401 443,84 € sur l'activité SIEG
 - o -830.34 € en Hors Sieg,
- **D'affecter le solde soit 213 364,07 € en excédents d'exploitation dont :**
 - o 166 344,84 € sur excédents d'exploitation de l'activité SIEG
 - o 47 019,23 € en Hors SIEG,
- **De donner quitus au directeur général.**



Le Président

Yannick BOUBÉE

